

LES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES (EPI)



L'ESSENTIEL

- Les EPI sont une approche pédagogique différente d'une partie du programme par la mise en œuvre d'un projet individuel ou collectif.
- Ils sont transdisciplinaires.
- L'EPI peut donc faire intervenir plusieurs enseignants : en coanimation, ou seul durant leurs heures de cours. Mais rien n'empêche un enseignant de faire un EPI tout seul. Il suffit simplement qu'il s'assure lors de la phase de préparation que des éléments de son projet renvoient à des points abordés dans le programme d'une autre discipline.
- Les EPI ne sont pas en plus des horaires disciplinaires (ils sont intégrés).
- La durée des EPI va d'un trimestre à une année.
- Les EPI permettent de traiter des parties du programme
- Les EPI concernent au maximum 3 heures sur les 26 heures hebdomadaires des élèves dans le cycle 4 (5ème-4ème-3ème).
- Les élèves doivent au minimum faire deux EPI dans l'année, et 6 thématiques d'EPI différentes (sur 8) durant les trois années du cycle 4.
- Le nombre d'heures d'EPI doit être le même pour un même niveau (article 4)
- Les EPI donnent lieu à une évaluation. Les projets interdisciplinaires seront pris en compte pour l'attestation de la maîtrise du socle et donc pour le DNB.

LE TEXTE OFFICIEL

« Les enseignements pratiques interdisciplinaires permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective. »

Ils « sont établis en fonction des objectifs de connaissances et de compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes des cycles concernés. Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires. » Article 3 d Projet de décret